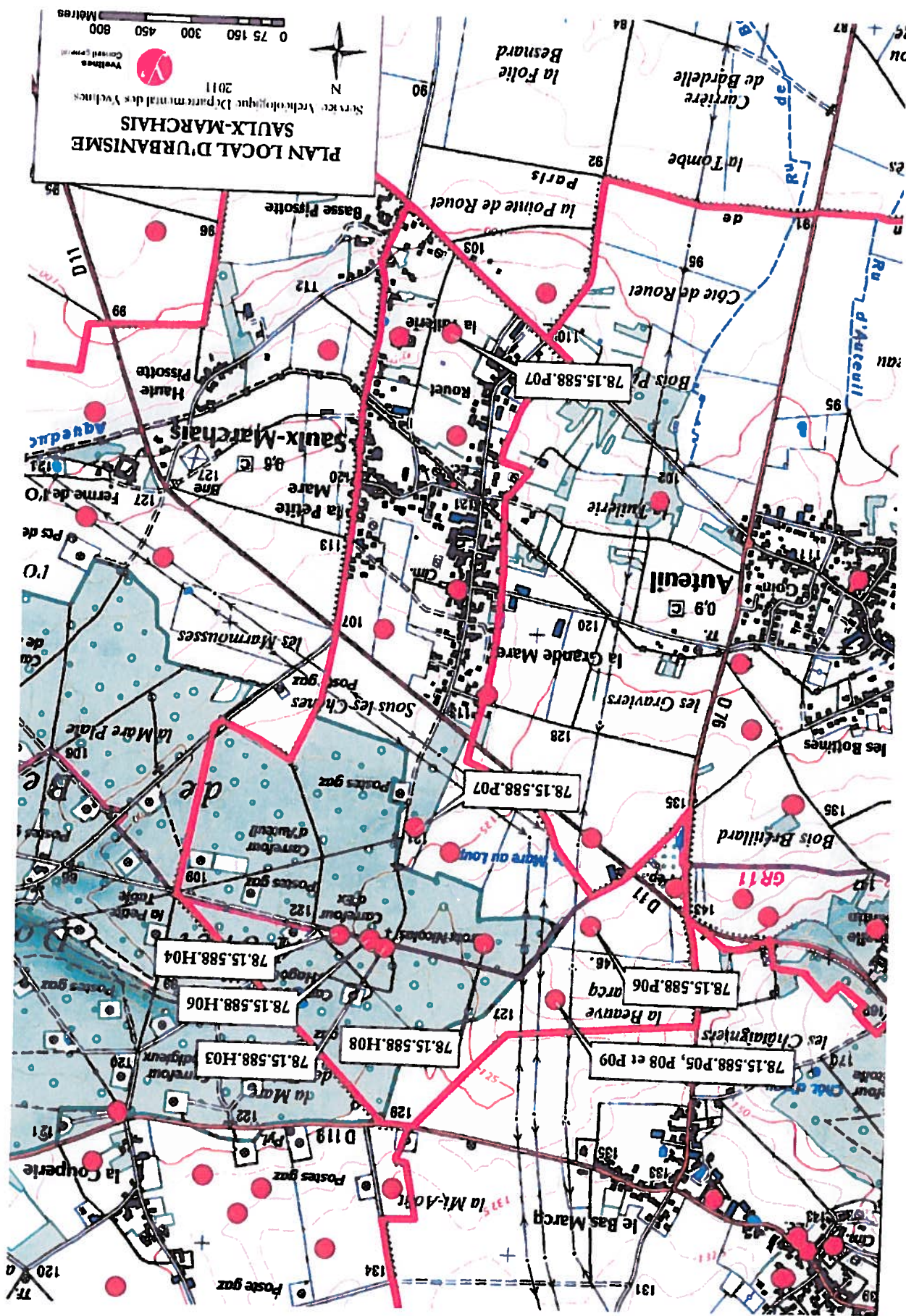

5. Les sites archéologiques

LES SITES ARCHEOLOGIQUES

A Saulx-Marchais, l'inventaire archéologique départemental répertorie 10 secteurs :

Code	Nom et localisation du site	Datation	Occupation
SADY			
H 03	Eglise Saint-Pierre 1, La Croix Saint-Nicolas (forêt domaniale de Beynes)	Moyen Age Epoque moderne	Eglise paroissiale disparue
H 04	Le carrefour d'Ex, forêt domaniale de Beynes	Moyen Age Epoque moderne	Motte castrale
H 06	Ancien village de Saulx-Marchais, forêt domaniale de Beynes	Moyen Age Epoque moderne	Village déserté
H 07	Ancien cimetière, au sud de la La Croix Saint-Nicolas	Moyen Age Epoque moderne	Cimetière médiéval
H 08	Le Bois de Beynes	Antiquité Haut empire	Occupation antique
P05	La Beauve 1, en bordure ouest de la forêt Domaniale de Beynes	Neolithique	Occupation néolithique
P06	La Beauve 2, en bordure ouest du Gros Chêne	Paléolithique	Occupation préhistorique
P07	La Tuilerie 1, entre le Rouet et la Basse Pissotte	Paléolithique	Occupation préhistorique
P08	La Beauve 3, en bordure ouest de la forêt domaniale de Beynes	Paléolithique	Industrie lithique : débitage et outillage
P09	La Beauve 4, en bordure ouest de la forêt Domaniale de Beynes	Mésolithique	Occupation mésolithique

Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France
Service régional de l'archéologie
47 rue Le Peletier
75 009 Paris



Localisation des sites au potentiel archéologique (à titre indicatif)

ZONE DE SENSIBILITE ARCHEOLOGIQUE

Commune de SAUX-MARCHAIS
Plan Local d'Urbanisme

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES RELATIFS A LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

- Loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques,
- Article R 111.4 du Code de l'Urbanisme (décret n° 77-755 du 7 juillet 1977)
- Décret n°88-192 du 5 février 1986 relatif à la prise en compte de la protection du patrimoine archéologique dans certaines procédures d'urbanisme,
- Décret n°93-245 du 25 février 1993 relatif aux études d'impact et au champ d'application des enquêtes publiques,
- Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 sur les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP),
- Loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive,
- Décret n°2002-90 du 16 janvier 2002 portant statut de l'Institut national de recherches archéologiques,
- Loi n°2003-707 du 1^{er} août 2003 modifiant la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive,
- Circulaire n°2003/019 du 5 novembre 2003 relative à la redévance d'archéologie préventive,
- Ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine, livre 5 Archéologie,
- Décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive,
- Arrêté du 8 juillet 2004 portant définition des qualifications requises des personnels des services et personnes de droit public ou privé candidats à l'agrément d'opérateur d'archéologie préventive (JO n°164 du 17 juillet 2004).
- Articles L 510-1 à L 544-13 et R 522-1 à R 545-5P du Code de lu Patrimoine.